

Métiers

Agrimédiation Bretagne

COMMENT DÉNOUER LES CONFLITS ENTRE ASSOCIÉS ?

Dans chaque département, Agrimédiation Bretagne propose la médiation à des associés qui souhaitent trouver des solutions à leur conflit.

Dans quelles situations ? Quand des désaccords et des tensions apparaissent, quand le dialogue s'effrite et disparaît, la médiation peut s'engager, si les associés en sont d'accord.

Qui sont les médiateurs ? La médiation est réalisée par un binôme de médiateurs, un homme et une femme, agriculteur et agricultrice, en activité ou à la retraite, formés en continu à la médiation.

Pour quel résultat ? L'objectif est d'accompagner la reprise de dialogue et la recherche de solution par les associés. Quand démarrer une médiation ? Agir tôt. La médiation démarre par des entretiens individuels puis des rencontres

collectives sont organisées pour traiter les sujets.

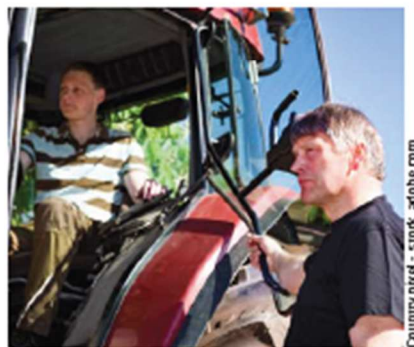
Quels engagements de chacun ? Chacun s'engage dans le processus de médiation, avec une posture gagnant-gagnant. Les médiateurs sont garants du cadre : neutralité, impartialité, traitement équitable.

Et sans médiation ? Les conflits risquent fort de s'envenimer et déboucheront sur des procédures judiciaires longues et plus coûteuses.

Vous rencontrez des tensions ou conflits, vous souhaitez rétablir le dialogue : n'attendez pas, ayez le réflexe Agrimédiation Bretagne !

Agnès Jouin

agnès.jouin@bretagne.chambagri.fr



Courtesy pixal - stock.adobe.com



POUR ALLER PLUS LOIN

Agrimédiation Bretagne :

02 23 48 27 11

agrimediation@bretagne.chambagri.fr

<https://tinyurl.com/agrimediation>

Sarah Louvel, jeune installée en Ile-et-Vilaine

DEVENIR EMPLOYEUR DÈS L'INSTALLATION

Sarah Louvel, 29 ans, s'est installée le 1^{er} février 2024 sur l'exploitation de François Brugallé à Langan. La reprise comprenait l'élevage de 148 truies naisseur engraisseur, 45 ha de surface ainsi que le contrat de travail du salarié employé à mi-temps. Avec son cédant, Sarah a signé un contrat de parrainage de 3 mois durant lequel elle travaillait à plein temps.

« Sur cette période, j'ai pu découvrir tout le fonctionnement de l'élevage, pour être la plus autonome possible le jour J de mon installation. Mon parrain a bien joué le jeu pour transmettre ses connaissances et son expérience, mais aussi pour me laisser petit à petit préparer la mise en œuvre de mon projet. »

ENFILER LE COSTUME

« D'EMPLOYEUR »

« C'est le point que je voulais à tout prix réussir alors que mon futur salarié était plus âgé et connaissait mieux l'élevage que moi. Le parrainage a été une phase "test" très utile pour nous avant d'entrer dans une relation hiérarchique. En tant que salarié et stagiaire pendant ces 3 mois, nous avons en effet appris à nous connaître et à travailler ensemble. Ainsi, j'ai pu gagner la reconnaissance de mon futur salarié. Et lui, de son côté, a été rassuré sur les évolutions prévues dans l'élevage et sa place dans l'entreprise. »

Annette Hurault

annette.hurault@bretagne.chambagri.fr



Sabine Har



SE FORMER

Formation « Devenir employeur »

Contact : Véronique Vannier,

02 23 48 28 43

tinyurl.com/formation-employeur